



Extrait du registre des délibérations

Préfecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2021-5-3

024-2424007-2-20210909-2021_5_3-DE

Reçu le 21/09/2021

Publié le 21/09/2021

Département de la
DORDOGNE

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 09 septembre 2021

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
31/08/2021

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, ESCLAVARD Anne-Sophie, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle, BOSREDON COURNIL Sylvie, MARCETEAU Dominique

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 29
Pouvoirs : 6

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, DUTHEIL Frédéric, RANOUIL Michel, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, PRIVAT Pascal, SEDAN Francis, CHIPEAUX Raphaël, SAERENS Grégory, REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN), KARP Michel, DOBBELS Michel, BRUN Philippe

Absents et excusés et procurations : JUGE Jean-Claude, VAURIAC Bernard, COUTURIER Pierre-Yves, COMBEAU Bertrand (a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), MEYNIER Patrick (absent a donné pouvoir à Michel AUGEIX) GARNAUDIE Didier (absent a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), DEGLANE Christine (absente a donné pouvoir à Grégory SAERENS), FAUCHER Danielle (absente a donné pouvoir à Michèle FAURE) BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), CHASSAIN Thérèse (absente remplacée par son suppléant Guillaume REBEYROL),

M Grégory SAERENS est désigné secrétaire de séance

FPIC - répartition

Il est rappelé que sur l'année 2020, le montant du FPIC a été réparti selon une « répartition dérogatoire libre » comme suit : Communauté 58% et Communes 42%. Le montant total était de 442 652 €.

La répartition entre communes a été réalisée en fonction de la population DGF.

Pour 2021, le montant du FPIC est de 463 357 €.

Il est donc proposé la même répartition :

- 58% pour la Communauté de communes 268 747.06 €
- 42% pour les Communes 194 609.94 € (à répartir entre les 22 Communes en fonction de la population DGF)

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de retenir la répartition du FPIC proposée, à savoir la répartition dérogatoire libre avec, pour la Communauté de communes 58%, et pour les Communes 42%, répartis entre les Communes en fonction de la population DGF (détail en annexe).**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission.
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 14 septembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

